

Rapport de la sous-commission des comptes

Dicastères de Monsieur Augsburger

Composition : M. Claude-Eric Hippenmeyer (PS)
M. Philippe Lagger (ECO)
M. Jacques Rosselet (LIB), rapporteur

La sous-commission a siégé le vendredi 22 février 2001 de 9h00 à 16h00

Avant de parler de la Chancellerie, une question est posée au sujet du compte 4361000 qui mentionne une contribution bien plus importante que celle portée au budget. La somme de Fr. 470'484.15 figurant dans les comptes, en lieu et place des Fr. 50'500.-- figurant au budget, représente les prestations libre-passage apportées par Mme Lise Berthet et par M. Didier Berberat.

Toujours au sujet des comptes, il faut relever le gain réalisé par l'impression des rapports à l'Economat communal. Le gain est non seulement financier (une économie de Fr. 60'000.-- a été réalisée) mais aussi de temps et d'efficacité. Le chancelier nous informe qu'à l'avenir les procès-verbaux du Conseil général seront aussi imprimés par l'Economat, d'où une nouvelle économie prévue.

M. Augsburger nous rappelle l'importance des rapports, et en particulier celui de l'administration générale qui permet de retrouver rapidement ce qui s'est passé au niveau du Conseil général, dans sa composition par exemple. On y trouve aussi les rapports présentés par le Conseil communal, classés par rubriques, ainsi que les motions, les interpellations et les postulats déposés, sans oublier les résolutions et les éventuelles questions.

121 Chancellerie

En présence de M. Jaquenoud, chancelier.

M. Jaquenoud nous présente le premier rapport effectué par la Chancellerie afin que chacun sache ce que fait le chancelier et à quoi il sert. A sa lecture, très intéressante et conseillée vivement à tous les conseillers généraux, on réalise rapidement que sans lui, le Conseil communal aurait bien de la peine à fonctionner de façon cohérente.

Un travail particulièrement important a été confié au chancelier durant l'année 2001 au sujet de la réflexion à mener sur le développement de la politique de communication de la ville. Le rapport qui en est résulté et qui concluait à l'engagement d'un ou d'une chargé(e) de communication a été approuvé par le Conseil général lors de la séance de septembre 2001.

A la question posée au sujet de l'engagement de ce futur chargé de communication, il nous est répondu qu'il va se concrétiser d'ici début mars. Il n'a pas été facile de dénicher l'oiseau rare car les tâches qui l'attendent sont très importantes pour notre ville, dont l'image est à promouvoir, non seulement comme ville mais aussi comme membre d'une communauté urbaine.

Il faudra trouver quel sera le concept à développer alors que la situation n'est pas encore véritablement définie, surtout en ce qui concerne les relations futures entre La Chaux-de-Fonds et Le Locle. Il faudra également veiller à ce qu'il y ait une cohérence au niveau cantonal, en particulier lorsque sera abordé le problème du réseau urbain neuchâtelois (RUN) entre les 3 villes de notre canton.

Service juridique

En présence de Me Bois, chef du service juridique.

Le service de Me Bois et de son adjoint Me Christian Haag (2 postes à 80%) sera autonome au plan comptable dès 2002.

Après ce préambule, Me Bois nous parle de son service et des tâches dont il est responsable. Les deux juristes sont les avocats-conseils de la ville. Ils sont au service des différents dicastères de la commune et règlent notamment les contentieux relatifs aux marchés publics, les litiges concernant le personnel communal et les actions en responsabilité dirigées contre la Ville du fait de l'activité de l'Hôpital. Sur ce dernier sujet, le Service juridique entreprend les premières démarches puis, s'il y a contentieux, un avocat extérieur est mandaté avec prise en charge des frais par l'assurance responsabilité civile de la Commune.

Le service juridique participe à toutes les réunions du service de l'urbanisme, ce qui représente environ les 40% de son temps. Il veille à la conformité des permis de construire.

Il doit plus rarement s'occuper des procédures lors d'éventuelles exclusions ou recours scolaires (relativement peu importants).

En prise directe avec l'actualité récente, il a été chargé de régler les recours contre la taxe déchets.

Formellement, le rôle du Service juridique est de conseiller (rédaction d'avis de droit et de décisions) et de représenter les intérêts de la Commune dans les procédures auxquelles elle est mêlée (actions devant les tribunaux, recours, observation à recours).

122 Service économique

En présence de Mme Choulat, cheffe de service

Avant de parler de l'activité du service, les comptes 2001 sont rapidement passés en revue : ils n'appellent aucune remarque, étant en quasi-conformité avec le budget.

Mme Choulat nous brosse un rapport verbal de l'année macro-économique écoulée, bien qu'il lui manque encore les données des mois de novembre et de décembre.

Si le 1er semestre a été globalement assez bon, le 2ème a vu la chute des affaires, en relevant qu'il n'y a pas de relations directes avec les attentats du 11 septembre à New-York.

Ce qui est réjouissant en 2001, c'est l'augmentation de 479 postes de travail et la création de 50 nouveaux établissements (dans le secteur tertiaire en majorité). Les travailleurs pendulaires sont en augmentation de 428 unités, dont 370 frontaliers, qui s'élèvent à 2481. Ce chiffre représente toutes les personnes qui traversent la frontière pour travailler à La Chaux-de-Fonds. Il ne correspond pas au nombre de permis de travail accordé aux frontaliers, car il englobe également les Suisses qui habitent à l'étranger.

Les chiffres ci-dessus sont tirés du questionnaire adressé à toutes les entreprises de la ville (2829 questionnaires envoyés avec un taux de retour de 92,5%).

On se doit de relever que les frontaliers sont fiscalement « plus intéressants » que les pendulaires qui ne payent des impôts que dans leur commune de résidence.

A la question de savoir quels sont les rapports avec la promotion économique exogène et endogène, il nous est répondu ce qui suit :

- Promotion économique exogène : les rapports étaient très étroits avec M. Dobler, alors qu'avec son successeur, M. Comte, ils n'ont pas été significatifs vu qu'il n'y a eu que 6 mois de collaboration.

- Avec la nouvelle structure mise en place et les accords inter-cantonaux entre Neuchâtel et Vaud, ces rapports vont probablement s'intensifier, M. Sermet étant très connu dans notre région. Il s'agira toutefois de veiller à la répartition équitable des projets entre le Bas et le Haut. Si nécessaire, la Ville interviendra pour sauvegarder ses intérêts.
- Les relations qui devraient être plus étroites entre l'EPFL et le CSEM pourront favoriser la création de « start-up ». Même si notre ville paraît très périphérique, on y espère la création d'un parc scientifique et technologique (qui serait une nouvelle entité du CSEM avec 10 à 12 chercheurs y travaillant). Cette création qui doit encore passer devant le Grand Conseil en 2002, aura un rôle de locomotive très important à jouer dans le nouveau processus d'implantation d'entreprises.
- Promotion économique endogène : il faut déplorer la perte de NTEC, dont les prestations doivent être reprises. Par contre GENILEM, créée en 2001 est chargée de l'accueil des jeunes entrepreneurs, qu'elle suit et coache avant qu'ils ne volent de leurs propres ailes.

Dans la discussion qui suit, nous revenons sur la création du futur parc scientifique et technologique. Le terrain communal prévu pour sa construction se situe entre le centre des bus et l'entreprise Cartier au sud de la voie de chemin de fer. Il est déjà dézonné et il n'y a pas de baux agricoles en suspens.

En ce qui concerne l'affaire Biodome, le Conseil communal reste attentif et ouvert à toutes discussions. Il attend et demande néanmoins certaines garanties avant de se décider à entreprendre des démarches, une entrevue avec les promoteurs étrangers devant avoir lieu prochainement.

Pour en terminer avec le service économique, nous discutons du rôle que doit jouer la promotion économique, soit :

- créer des emplois,
- aider à l'implantation de nouvelles entreprises,
- poursuivre le développement économique, aussi bien endogène qu'exogène,
- essayer de ne pas dépendre de la péréquation financière économique cantonale afin que notre ville retrouve son indépendance sur le plan financier,
- améliorer les capacités financières de la ville pour en augmenter les ressources et créer des réserves et en fin de compte être à même de diminuer la fiscalité.

C'est ce que Monsieur C. Augsburger appelle l'axe de fonctionnement à futur de la Chaux-de-Fonds.

Unité administrative Grenier 22

En présence de M. Bossy, administrateur.

330 Office des apprentissages et des bourses

340 Office du travail et placement

Depuis le 1er août 2001, faisant suite au désenchevêtrement des tâches et des charges entre l'état et les communes, la gestion de l'ensemble des bourses a été reprise par le canton. Ainsi, à ce niveau, seule perdure encore la tâche du suivi attentif des remboursements de prêts.

En revanche, l'Office des apprentissages se voit confier d'autres missions résumées, en fait, par une démarche de soutien plus étoffé aux entreprises dans le cadre du Système de Qualité de l'Apprentissage (SQA) en lien également avec la Réforme de la Formation Commerciale de Base (RFCB).

Ces nouvelles et importantes orientations nécessitent évidemment un temps de présence sur le terrain beaucoup plus marqué de la part de M. Baehler, inspecteur des apprentissages. D'un référentiel de compétences en découle un questionnaire qualité qui est remis à chaque entreprise formatrice. Lors de la visite traditionnelle aux apprentis, ce document est rempli par le formateur conjointement avec le collaborateur de l'Office. Il permet ainsi un contrôle précis de la qualité de la formation offerte au sein des entreprises.

340 Office du travail et placement – Contrat d'engagement visant la qualité sociale et professionnelle

Un protocole de collaboration en matière d'insertion socio-professionnelle (ISP) entre le Service social et l'Office du travail est déjà établi. En outre, un catalogue qui recense les places disponibles a été également mis sur pied. Il permet aux personnes concernées, qui ont épuisé toutes les possibilités, de se réinsérer dans la vie active.

Le but avoué de ces démarches est d'aider ces gens à retrouver un équilibre pour finalement être à même de trouver un emploi régulier. Cette collaboration entre les deux services n'attend plus que le feu vert du Canton pour devenir officielle dans le cadre de l'ISP.

M. Scheurer, chef des Services sociaux, partage pleinement ce souci de réinsérer ces personnes aux parcours souvent très difficiles et collabore activement avec M. Bossy à la réalisation de ce projet. Dans la pratique, les assistants sociaux devront signaler à l'Office du travail les cas à régler

et à suivre par ces mesures de réinsertion. Les frais inhérents à ces mesures sont payés par les services sociaux.

350 Mesures de crise

Réception des demandes d'emplois temporaires. Un contrôle est effectué par les services communaux quant aux pièces jointes aux dossiers. En lien avec les documents reçus, un préavis est donné avant d'envoyer les demandes au canton.

360 Service allocation perte de gain AVS-AI

L'agence a pour tâche de s'occuper des questions relatives à l'application des prescriptions en matières d'AVS/AI, des allocations familiales dans le secteur agricole et de la loi fédérale et cantonale sur les prestations complémentaires.

De plus, elle établit la liste des bénéficiaires des prestations complémentaires, hormis les personnes placées dans des établissements, et est chargée du paiement annuel de l'allocation d'hiver.

Le travail à effectuer, soit la gestion d'environ 1700 dossiers de prestations complémentaires, représente 1,7 postes + 2 apprentis de 2ème ou de 3ème année.

370 Office du logement

Une collaboratrice est occupée à 70% dans ce service, dont l'activité principale est de renseigner et d'aider toute personne – bailleur et/ou locataire – au sujet du droit du bail (cf article 5 LICO). L'Office du logement est par conséquent neutre et, tant par tradition que par principe, se veut proche de la population.

Dans ces activités annexes, il examine les situations personnelle et financière des candidats et locataires des logements modestes à loyer modéré (HLM) ainsi que la gestion financière et d'entretien globale de ces immeubles.

Il formule également des préavis à l'attention du Conseil communal s'agissant de la Loi pour la mise en vente des appartements loués (LVAL) et du décret cantonal régissant les changements d'affectation des logements.

En outre, il établit la statistique annuelle sur les logements et les locaux industriels et commerciaux vacants concernant les propriétaires gérant directement leur(s) objet(s) et compulse les résultats finaux de la Ville en collaboration avec le service cantonal de la statistique.

750 Urbanisme

En présence de Mme Steiger, cheffe du service d'urbanisme et de M. Clerc, architecte communal

Au sujet des comptes, il n'y a pas de remarque particulière, si ce n'est au poste 4391000 « Autres recettes » qui bénéficie d'un retour de subvention (rémunération de prestations extraordinaires).

Mme Steiger relève qu'il est relativement difficile d'élaborer un budget qui colle à la réalité, car les délais dans l'urbanisme se comptent en lustres et non pas en années.

Le service d'urbanisme compte actuellement 4,5 postes de travail occupés par des collaborateurs polyvalents, qui sont très motivés et tous très intéressés à « leur » ville.

Le travail de ces collaborateurs consiste en :

- **La gestion des permis de construire** (c'est le gros de leur travail).
- **La protection du patrimoine** (vitraux et cages d'escaliers, par exemple). A relever qu'il existe un catalogue quasiment exhaustif des vitraux de notre ville dont le calendrier 2002 montre quelques splendides spécimens. Un inventaire scientifique est en préparation. Il répertoriera les vitraux par type, selon leur technique de fabrication, leur niveau de conservation, etc. La Chaux-de-Fonds est ville pilote pour ce projet qui bénéficiera de diverses subventions.
- **Le suivi des couleurs des façades.** Mme Steiger nous informe que les propriétaires sont très coopératifs avec le service d'urbanisme. Leur bonne volonté est considérable et une étroite collaboration permet un travail très efficace.
- **L'aménagement du territoire** : il y a actuellement 18 plans de quartiers ouverts.

- **Le suivi du dossier de la H2O** (en étroite collaboration avec l'Etat)
- **L'aménagement du Crêt-du-Loche** qui se transforme de plus en plus en zone urbaine.
- **La gestion des 48km² de zones agricoles.** Un groupe de travail avec la Société d'agriculture s'occupe de la protection des zones sensibles (par exemple les étangs de Bonne-Fontaine, dont un nouveau est en préparation), des permis de construire en zone agricole et de l'application de la nouvelle loi cantonale sur l'aménagement du territoire. Les relations du service d'urbanisme avec les agriculteurs sont excellentes.
- **L'abattage des arbres** en ville. 150 demandes par année sont déposées. Elles sont la plupart du temps justifiées et il n'y a que peu de conflits.
- **L'affichage publicitaire** sur la voie publique, qui est géré actuellement par la SGA va s'ouvrir à la concurrence : un cahier des charges et des règles sera mis en vigueur durant l'automne 2002.
- **L'Agenda 21** : un premier rapport a été établi par la CEAT (Communauté d'Etude pour l'Aménagement du Territoire). Il est souhaité que la population participe à la démarche pour une prise de conscience générale. A relever que le projet type a été modifié en un concept plus adapté à notre ville.
- **Création et développement d'un site Internet** propre au service d'urbanisme, pour donner envie aux gens de l'extérieur de venir voir notre ville.
- **Le Plan directeur de la mobilité** (des piétons, comme des véhicules) est un des projets actuellement en cours et est un volet important du service d'urbanisme. Ce plan qui prévoit les zones piétonnes, les zones de verdure et de convivialité doit encore être approuvé par le chef du Département cantonal.

Une enquête très fouillée sur les modes de déplacement des Chaux-de-Fonniers a été réalisée par l'IRER sur 310 personnes (dès l'âge de 7 ans, soit un échantillonnage très représentatif).

Des rapports, qui seront suivis de demandes de crédits pour leur application, seront présentés au Conseil général dans le courant de l'automne.

La population doit être sensibilisée pour qu'un dialogue puisse se créer et qu'un consensus soit trouvé (un bel exemple de consensus est la Place de la Carmagnole).

Assez étonnamment le taux de motorisation à La Chaux-de-Fonds est inférieur à la moyenne suisse. Les habitants de notre ville marchent beaucoup. Néanmoins pour les longs trajets en ville, ils préfèrent souvent utiliser leur voiture plutôt que les transports en commun.

En conclusion, nous apprenons que le service d'urbanisme a pris contact avec les instances fédérales habilitées à proposer une candidature de La Chaux-de-Fonds au patrimoine mondial de l'UNESCO. Il s'est avéré qu'une telle démarche était prématurée pour diverses raisons politiques indépendantes de la valeur de notre patrimoine. Cependant, une stratégie va être développée pour donner toutes ses chances à la ville quand le moment sera venu. En 2005 (fin de la rénovation de la Maison Blanche du Corbusier) une grande manifestation aura lieu et un colloque international sera organisé. D'autres villes, qui pourraient avoir les mêmes intérêts que nous en ce qui concerne le patrimoine industriel, seront invitées, afin de jeter les bases d'un réseau.

Un lobby est à créer nous-mêmes en profitant de nos relations et des bons défenseurs de notre ville.

En conclusion, n'oublions pas que de nombreux architectes s'intéressent beaucoup à l'architecture particulière de La Chaux-de-Fonds.

520 Office des sports

En présence de M. Piller, chef du service

En ce qui concerne les dépassements de charges par rapport au budget, ils proviennent en grande partie de frais d'entretien imprévus (tels que les frais de sonorisation du terrain de football de la Charrière). Il faut savoir que de nombreux locaux sportifs de notre ville sont désuets et que de nombreuses sociétés utilisatrices s'en plaignent. Le personnel communal a entrepris des travaux de rénovation douce à plusieurs endroits pour remédier à ce problème, en particulier en ce qui concerne les vestiaires hommes de la Piscine des Mélèzes. Celui des dames va suivre.

Projets en cours ou à l'étude :

Un rapport va être soumis prochainement au Conseil général concernant la construction de nouveaux vestiaires au Terrain du Patinage avec également un nouvel éclairage du terrain. L'agrandissement du terrain pour le mettre aux normes a dû être abandonné car trop cher vu les travaux considérables pour stabiliser le terrain du côté Nord.

L'implantation d'une halle double de gymnastique sur le terrain Jost (au sud de l'usine électrique) est à l'étude.

Une autre halle pourrait éventuellement aussi être construite sur le terrain de l'Ancienne, au sud de l'Ancien Stand.

Vu les nombreuses demandes, il est certain qu'un mur d'escalade sera installé dans la prochaine halle de gymnastique construite en notre ville.

En ce qui concerne le skateboard, si le terrain de la Charrière donne satisfaction depuis la mise à ban de la place Espacité, il existe néanmoins un problème au niveau du bruit et des voisins du terrain ont porté plainte.

Une association de jeunes, nommée Barbapapark souhaite trouver une solution à ce problème. Elle est prête à monter elle-même tous les engins et tremplins nécessaires. Il s'agit donc d'une affaire à suivre.

Au terme de cette journée, la sous-commission se doit de remercier M. Charles Augsburgers et tous ses chefs de service qui ont été à sa disposition. Partout l'accueil a été cordial et sympathique et toutes les questions posées ont trouvé des réponses qui ont satisfait les intervenants.

La pause de midi a permis aux trois membres de la sous-commission de partager un agréable repas dans un restaurant de la ville avec tous les participants à cette journée très intéressante.

Le rapporteur:
Jacques Rosselet